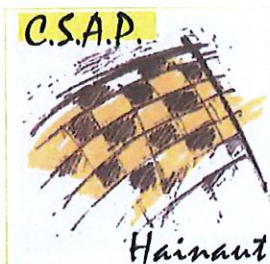
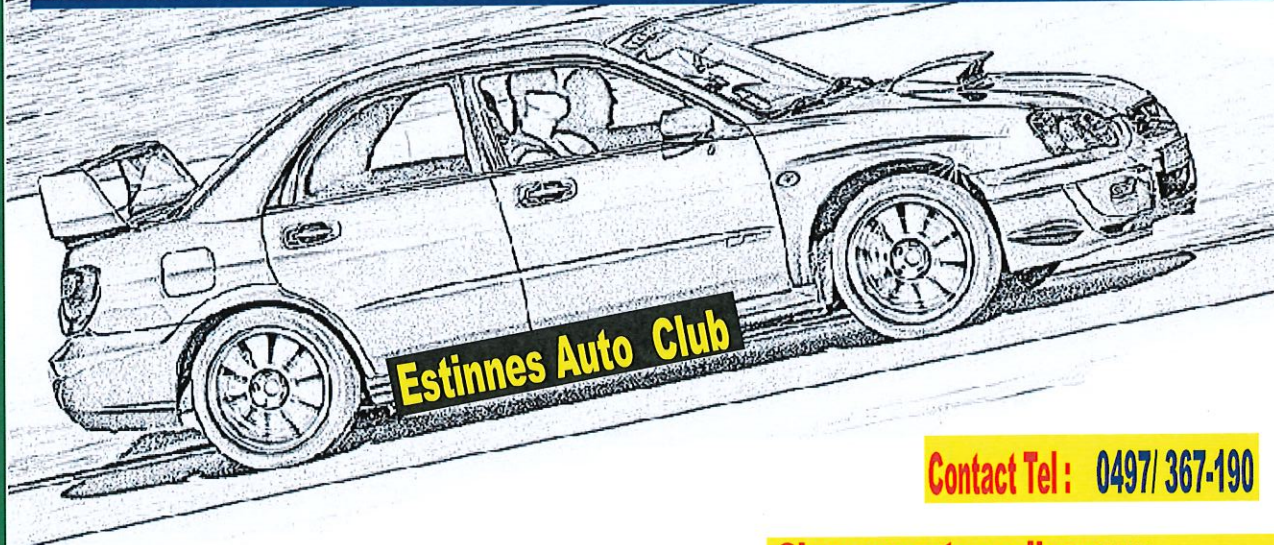




Adeps
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



R-S Mémorial Balou 08/09/2019



Contact Tel: 0497/ 367-190

**Classements en live sur :
http://www.ddrt.be/ddrt_020.php**

Comptant pour:

- Championnat F.W.B. , Championnats du Hainaut, Brabant, Namur & Luxembourg

Komt in aanmerking voor:

- Kampioenschap F.W.B. , Henegouwen, Brabant, Namen en Luxemburgse kampioenschappen

Counting for:

- Championship F.W.B. , Hainaut, Brabant, Namur & Luxembourg championships

Zählen für:

- Meisterschaft F.W.B. Meisterschaften in Hennegau, Brabant, Namur und Luxemburg

Contact mail : depat113@hotmail.com

Ed Resp.: ASBL Estinnes Auto Club 113 rue des Trieux B-7120 ESTINNES

Mons

E42 sortie LE ROEULX

La Louvière

Maubeuge



Vellereille-les-Brayeux

P.C.

Comment accéder à Vellereille-les-Brayeux :

**Erquelinnes
Beaumont**

De TOURNAI:

Autoroute A16 / E42. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelinnes, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

De MONS:

Prendre route Mons-Beaumont, quitter à Givry (Cambuse) direction Binche, à l'Eglise d'Estinnes-au-Mont prendre à droite direction Fauroeux et prolonger jusqu'à Vellereille-les-Brayeux.

De BRUXELLES:

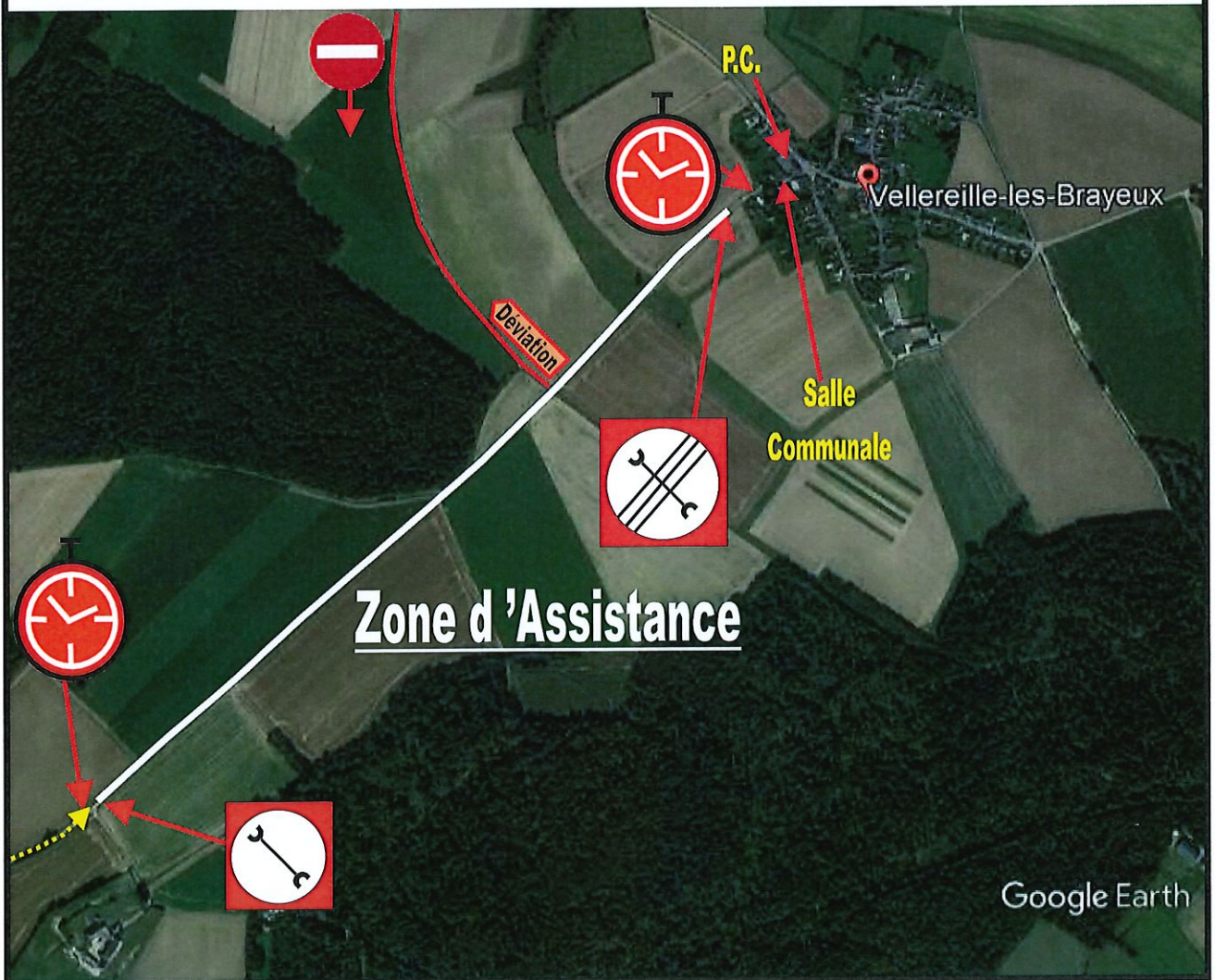
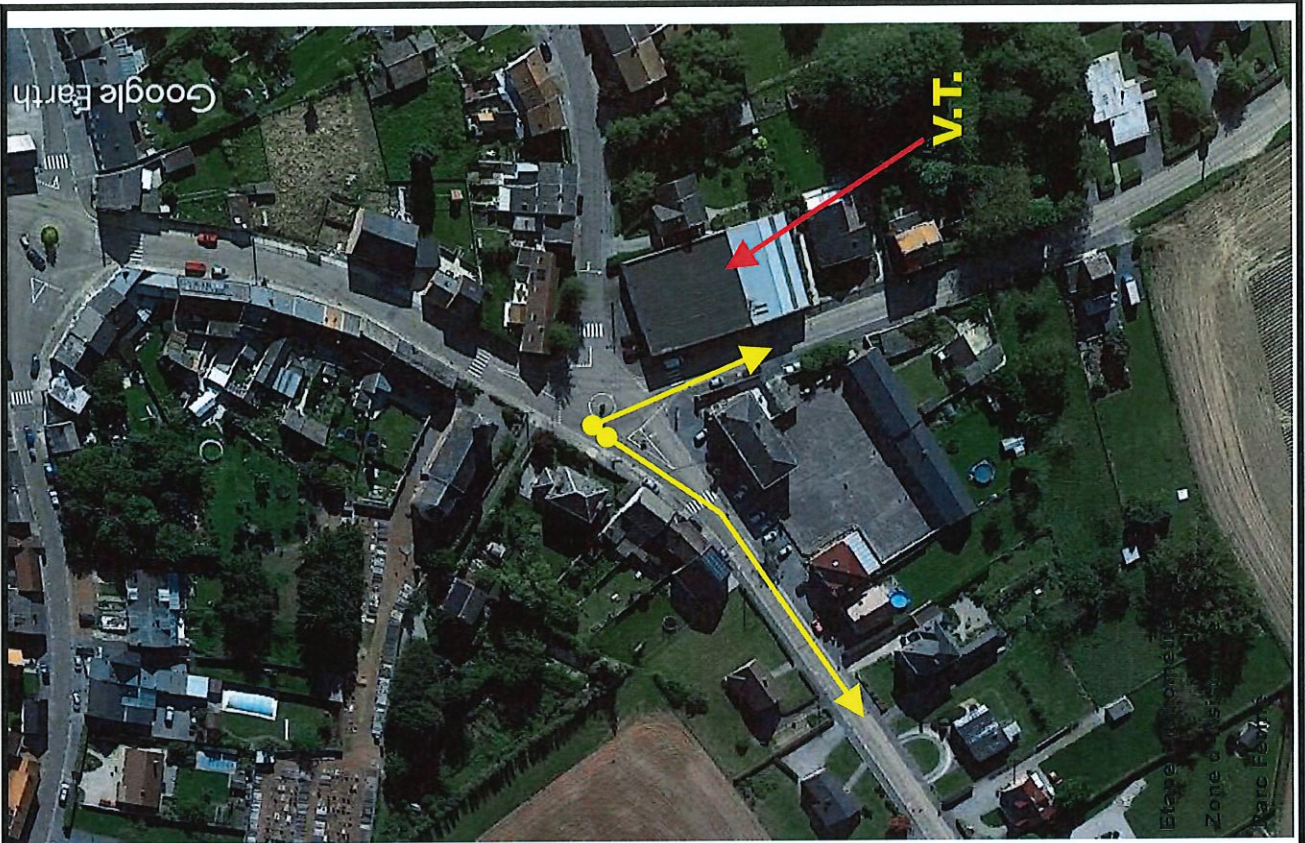
Autoroute E19. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelinnes, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

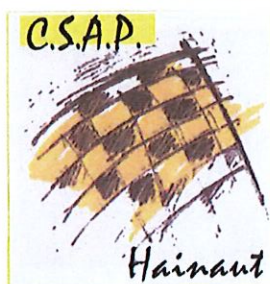
De LIÈGE - NAMUR:

Autoroute E42 direction Mons. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelinnes, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

De LUXEMBOURG:

Autoroute E411 direction NAMUR puis E 42 direction de MONS.. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelinnes, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux





REGLEMENT RALLYE-SPRINT MEMORIAL BALOU 2019

Club organisateur : ASBL ESTINNES AUTO CLUB

N° d'entreprise : 424.290.866

Epreuve : RS MEMORIAL BALOU 2019

Visa ASAF n° : 2019/003

Date : 7 & 8 septembre 2019

**ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : Salle Communale sise Rue Albert
Bastin à 7120 ESTINNES (vellereille-les-Brayeux)
G.P.S. : 50° 22' 46" N - 4° 08' 59" E**



Le lien pour l'inscription en ligne est :

<https://forms.gle/si67mGrHydCQuSjY9>

Résultats « ON LINE » : **http://www.ddrt.be/ddrt_020.php**

Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO - DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1993 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1993, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1993, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (**Voir aussi, c)** ci-dessous).

L'**élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérfications".

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaitances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette catégorie, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés

Résultats « ON LINE » : http://www.ddrt.be/ddrt_020.php

comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

Remarque : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

07/07/2019		Parution du règlement
17/07/2019		Date de début des engagements
30/08/2019	à 12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
05/09/2019	à 19h00	Attribution des numéros
	à 20h30	Affichage de la liste des engagés au local. Permanence téléphonique jusque 22h00 au n° +32 (0) 497/367-190
07/09/ 2019	à 14h00	Ouverture de la permanence & Ouverture des vérifications administratives
	à 14h30	Ouverture des vérifications techniques
	à 14h45	Début des reconnaissances
	à 17h00	Fermeture des vérifications administratives
	à 18h30	Fermeture des vérifications techniques
	à 19h45	Fin des reconnaissances
08/09/2019	à 06h00	Début des reconnaissances
	à 06h55	Ouverture des V.A. (complémentaires)
	à 07h00	Ouverture des V.T. (complémentaires)
	à 07h15	Fin des reconnaissances
	à 07h25	Fermeture des V.A. (complémentaires)
	à 07h30	Fermeture des V.T. (complémentaires)
	à 07h50	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à 08h00	Ouverture du Parc Fermé
	à 08h30	Départ de la 1 ^{ère} voiture P.H. pour le tronçon 1
	+ 8 min	Après départ de la dernière voiture P.H, départ de la 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4
	à 11h25	Départ de la 1 ^{ère} voiture P.H. pour le tronçon 2
	+ 8 min	Après départ de la dernière voiture P.H, départ de la 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4
	à 14h00	Départ de la 1 ^{ère} voiture P.H. pour le tronçon 3
	+ 8 min	Après départ de la dernière voiture P.H, départ de la 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4

- à 16h30 Départ de la 1^{ère} voiture P.H. pour le tronçon **3**
+ 8 min Après départ de la dernière voiture P.H, départ de la 1^{ère} voiture div. 1-2-3-4
à 17h50 Rentrée de la 1^{ère} voiture au Parc Fermé Final
(entrée à l'heure idéale autorisée)

Maximum **60'** après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture :

Affichage des résultats finaux

30' après l'affichage des résultats finaux :

Affichage des résultats OFFICIALISES

30' après l'affichage du classement final : **Proclamation des résultats (Max 22h00)**

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	LACROIX Luc	HT 232
Directeur de course adjoint	BALIGANT Benoit	HT 274
Directeur de Sécurité	POIVRE Michel	HT 233
Directeur de Sécurité adjoint	CORDIER Daniel	HT 228
Secrétaire du Meeting	DENEUFBOURG Céline	HT 229
Relations avec les concurrents	KEPPENS Eric	HT 230
	MATTON Robert	HT 291
Bureau de calculs	D.D.R.T.	
Service médical	C.R.S.	
Ambulances :	Ambulance	
	Nombre : DEUX	
Responsable du parc Fermé	DEHU Stéphanie	HT 361
Responsable de l'ES	MODAVE Louis	LG 653
Responsable équipe sécurité	GOBEAUX Frédéric	CAS 22206

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,

Président de Collège	WALBRECQ Laurent	Lic. ASAF	022
Membre	VANDERLIN Pierre	Lic. ASAF	113

Commissaires Techniques,

Président de Collège	DAELS Didier	Lic. ASAF	944
Membres	BERNARD Alain	Lic. ASAF	965
	LEJEUNE René	Lic. ASAF	227
	LIBOIS Didier	Lic. ASAF	863
Stagiaire	DENEUFBOURG Franz	Lic. ASAF	241
Secrétaires	DENEUFBOURG Patrick	Lic. ASAF	226
	GEERTS Elodie	Lic. ASAF	921
Observateur ASAF	JAUQUET Steve	Lic. ASAF	301
Inspecteur Sécurité	LIMBOURG Eddy	Lic. ASAF	311

PERMANENCES

Avant le meeting :

Ligne directe info : +32(0) 497/367-190

Nom : LEJEUNE Marvin Adresse : 63 Rue du Moulin à 7041 Givry
+32(0)471/645-215 lejeune89@gmail.com

Nom : DENEUFBOURG Patrick Adresse : 113 Rue des Trieux à 7120 Estinnes
+32(0)478/267-944 depat113@hotmail.com

Résultats « ON LINE » : http://www.ddrt.be/ddrt_020.php

Pendant le meeting :

Ligne directe info : +32(0) 497/367-190

Nom : LACROIX Luc (D.C.) : +32(0) 496/282-226 17/D Rue du Moulin 7120 Estinnes

Après le meeting (lundi 9 & mardi 10/09 de 16h30 à 19h30):

Ligne directe info : +32(0) 497/367-190

Nom : DENEUFBOURG Patrick +32(0)478/267-944 depart113@hotmail.com
113 Rue des Trieux 7120 Estinnes

TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Salle Communale sise Rue Albert Bastin à Vellereille-les-Brayeux

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les **07 & 08 septembre 2019**, une épreuve dénommée **RS Mémorial Balou 2019 (5 ème édition)**, comptant pour le Championnat de la FWB, les championnats Provinciaux du Hainaut, Brabant, Luxembourg & Namur, le Prov'Historique , la Corsa Cup belgium , du challenge des Bourlingueurs de l'ASAF et du challenge de la CSAPH sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est **PASOPEN (ENPEA)**

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale show d'une longueur de **15.075 m** (dont 0% de terre), et sur **16.035 m** de liaison, à parcourir **quatre** fois, soit au total **124.440 m**, dont **60.300 m** d'ES.

Les divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions (1-2-3-4).

La division Histo-Démo prendra le départ en dernier lieu.

(Voir Art. 7.1.4 et 26.11.6.6. du RPR)

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des divisions PH Classic et PH S/R.

Elle accueillera également ceux de la division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Le cas échéant :

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée, ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Résultats « ON LINE » : http://www.ddrt.be/ddrt_020.php

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à **140**

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des « Vérifications » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences" **, devra parvenir :

- par voie postale, à l'adresse suivante :
- **Estinnes Auto Club 113 Rue des Trieux B/7120 Estinnes**
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.
- à l'adresse E-mail : depat113@hotmail.com avec comme « objet » : **Equipage X/Y**
- en ligne, via le lien suivant : <https://forms.gle/si67mGrHydCQuSjY9>

Pour, au plus tôt, le **17 Juillet 2019**, et, au plus tard, le **30 août 2019** à **Estinnes Auto Club 113 rue des Trieux B/7120 ESTINNES**

** Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant 30 août** à 12 heures.

N° : Iban **BE25 0682 1592 7582** Bic **GKCCBEBB** Intitulé : **Estinnes Auto Club.**

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **145 €** pour les divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- **180 €** pour la division 4 ;
- **105 €** pour la division Histo-Démo.

Soit, une augmentation maximale de :

- 29 €** pour les divisions 1-2-3, PH Classic et PH S/R
- 36 €** pour la division 4
- 21 €** pour la division Histo-Démo

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Si non participation signalée dans les délais prescrits, les remboursements seront effectués au plus tard le mercredi 11 septembre 2019 à 22h00.

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 05/09/2019 à 19 h00

L'affichage de la liste des numéros aura lieu le 05/09/2019 à 20 h30 au local sis 1 Place des Combattants à 7120 Vellereille-les-Brayeux

Permanence téléphonique le même jour (et uniquement ce jour là) de 20h30 jusque 22h00 au n° +32 (0) 497/367-190

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Résultats « ON LINE » : http://www.ddrt.be/ddrt_020.php

Art. 6.- ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : **Chemin Albert Bastin (Fauroeux) & Rue Albert Bastin (Vellereille-les-Brayeux).**

GPS Service IN : 50° 22' 01.09" N - 4° 07' 45.07" E
GPS Service OUT: 50° 22' 42.48" N - 4° 08' 51.614" E

Tout véhicule d'assistance ou autre attaché à un équipage ne respectant pas son road-book entraînera un rapport qui sera remis à la Direction de Course, pouvant entraîner la mise hors course de l'équipage concerné !

Vous pouvez stationner remorques, camping car ou caravane dans les rues de ce parc de service mais **UNIQUEMENT** côté DROIT dans le sens de la course.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €

LE DEPÔT D'IMMONDICES EST INTERDIT

Situation de la zone d'assistance avant l'ES :

Rue Grégoire Jurion à Vellereille-les-Brayeux, entre les KM 0,479 et 0,972.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : **OUI**

Si oui, situation exacte de la station d'essence : **Station ESSO sise 87 Chaussée Brunehault à Estinnes-au-Mont sur la liaison du P.F. jusque l'E.C.**

GPS refueling: 50°24'02.94" N - 4° 06' 28.51" E

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le **samedi 07 septembre**, entre **14h45** et **19h45** et le **dimanche 08 septembre** entre **06h00** et **07h15**.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances et pendant les liaisons, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé **Rue Jules Letellier – à proximité de la salle Communale**

GPS : 50°22' 45.50" N - 4° 09' 06.35" E

Il sera accessible le dimanche 08 septembre à partir de **08h00 par ordre des numéros de départ (vérifier votre heure d'entrée sur le tableau d'affichage dans la salle communale)**

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **samedi 07 septembre** entre **14h00** et **17h00** et le **dimanche 08 septembre** entre **06h55** et **07h25** (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Elles se dérouleront : **Dans la salle Communale – Rue Albert Bastin à Vellereille-les-Brayeux**

Documents à présenter :

- Cartes d'identités ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10 €)*, "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.
Attention : la licence "R" de la VAS n'est pas acceptable ; un TP-L doit être délivré pour la remplacer
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant **pour solliciter le "TP-" obligatoire requis** (éventuellement : TP-A3) ;
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Résultats « ON LINE » : http://www.ddrt.be/ddrt_020.php

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.
Ces licences et "TP" étant **STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge**, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo **DOIT** avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

Elles auront lieu le **samedi 07 septembre** entre **14h30** et **18h30**.

Les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

Le **timing de passage** aux VT sera transmis au concurrent : Lors du passage aux VA

Lieu des éventuelles **VT finales** : celles-ci auront lieu dans la cour de l'école à proximité de la salle communale.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de manche).

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : **Dans la cour de l'école à proximité de la salle communale**

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :
30 minutes après l'officialisation des résultats **Salle Communale sise rue Albert Bastin à Vellereille-les-Brayeux**

Coupes aux :

- 1^{er} Equipage Estinnes Auto Club
- Mémorial Balou
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- *1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et co-pilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et co-pilotes).

Art. 14.- DIVERS

Le Road Book d'assistance vous sera remis lors de votre passage aux vérifications administratives
Le Programme sera disponible dès le samedi 07 septembre à 14h00 au bar de la salle communale pour la somme de **3,00 €**, l'accès à la spéciale étant gratuit.

- **Friterie** à proximité de la salle communale
- **Le « Mile Luce »** au centre de Binche avenue Wanderpepen (Route de Charleroi)
- **Snack « L'Élégance »** Place du Bicentenaire à Haulchin .
- **La Crédence** sortie de Binche vers Merbes-le-Château, à l'entrée de Vellereille-les-Brayeux.
- **Friterie l' Estinoise** Chaussée Brunehaut 173, 7120 Estinnes (en face de la Commune)
- **« Aux Délices d'Antan »** Rue Grande 35 7120 Estinnes-au-Mont **GSM 0497 57 04 45 TEL 064/331-119**
mail : jp.liem@hotmail.com

Hôtels - logements:

- **Hôtel « Première Classe »** 126 Route De Valenciennes - Zone De Longenelle , 59750 Maubeuge, France
premiereclasse.com Tel : **00-33-3 27 66 72 04 (Wi-Fi Gratuit).**
- **La Fleur de Lin** Chambres et tables d'hôtes sise 2 Rue du Cheneau à B/7120 Estinnes
(à 1,5 Km du PC course) www.fleurdelin.be Tel : **+32.(0) 64/441-942**
- **Orange Hôtel** (Sortie autoroute Le Roeulx direction de Binche) Chaussée du Pont de Sart, 238
7110 La Louvière (à proximité du Pont Canal)
Tél : **+32 (0) 64 45 15 17 GSM : +32 (0) 492 27 73 87**
- **Les Volets Verts** 4 Rue de la triperie à Binche (derrière l'hôtel de Ville) Tel : **+32 (0) 64/333.147**
- **Les Grands Près** gîte à la ferme à Hantes-Wihéries (entre Erquelinnes et Beaumont)
Tel : **+32 (0) 71/555.078 www.legrandpre.be GPS : N 4° 10' 48" E 50° 17' 23"**
- **Hôtel AKENA** Gare autoroutière 7110 Houdeng (La Louvière)
Tel : **+32 (0) 64/664-444 www.hotels-akena.com akena@skynet.be**
N 50° 30' 221" E 04° 10' 704"
- **Les Jardins de l'Ermitage** gîtes ruraux sis 18 Voie Blanche à B/7040 Aulnoy-Quevy
Tel : **+32 (0) 494/540-487 www.llesjardinsdelermilage.com**
- **La Ferme de la Princesse** Gîtes à la ferme sise 1 Voie Miclotte à B/7131 Binche (Waudrez)
www.lafermedelaprincesse.be Tel : +32 (0)64/337-887
- **Le Moulin Blanc** Gîte sis 17 Rue du Moulin Blanc à B/7130 Binche
Julien.beautrix@skynet.be Tel : +32 (0)64/848-120
- **Le Chalet** Gîte sis 52/B Rue du Château à B/7134 Binche (Epinois)
info@gitebinche.be Tel : +32 (0)64/370-157

Art. 15. –LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

LIMBOURG Eddy Lic. N° **311**, en date du **04/07/2019** (CSAPHT)

JAUQUET Steve Lic. N° **301**, en date du **04/07/2019** (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LIMBOURG Eddy Lic. N° **311** en date du **19/06/2019**

Le lien pour l'inscription en ligne est : <https://forms.gle/si67mGrHydCQuSjY9>

Résultats « ON LINE » : http://www.ddrt.be/ddrt_020.php

N°

Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré.

Pilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

Copilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

Résultats « ON LINE » : http://www.ddrt.be/ddrt_020.php

Club organisateur : ASBL ESTINNES AUTO CLUB							N°						
Epreuve : RS. Mémorial Balou 2019 Date : 08/09/2019													
Bulletin d'inscription à renvoyer du 17/07/19 au 30/08/19 à ESTINNES AUTO CLUB													
113 Rue des Trieux B/7120 ESTINNES OU par mail à depat113@hotmail.com													
Le lien pour l'inscription en ligne est : https://forms.gle/si67mGrHydCQuSjY9													
* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION							PARTICIPE AU :						
Engagement reçu le : / /		Paiement reçu le : / /		Div. :	Cl :	Ordre de réception :		Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>					
								Corsa Cup <input type="checkbox"/>					
PILOTE/CONDUCTEUR (remplir impérativement en caractères MAJUSCULES, svp)													
Nom :			Si pseudonyme : / « »			Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					
Né(e) le : / /		Adresse :						N° :					
Code postal :		Localité :											
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter :			N° Tél/ GSM :			E-mail :							
ASAF			VAS			N° Licence	Type	Ecurie					
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV
COPILOTE/PASSAGER (remplir impérativement en caractères MAJUSCULES, svp)													
Nom :			Si pseudonyme : / « »			Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>					
Né(e) le : / /		Adresse :						N° :					
Code postal :		Localité :											
Si nous devons vous contacter :			N° Tél/ GSM :			E-mail :							
ASAF			VAS			N° Licence	Type	Ecurie					
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV
VEHICULE :		Marque :			Type :			Plaque N° :					
Année de construction :		N° de Châssis :					Cylindrée : cc						
Compagnie d'assurance :					Police N° :								
DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :			Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)								
		Lic. A4 min. pour piloter en :			Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)								
		Lic. B min. pour copiloter en :			Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante								
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :			Classes : Histo-Démo (*)								
(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales													
Abandon de recours participants													
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.													
R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !													
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be												
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.												
Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.													
Fait à le / /					(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)								
Signature du pilote					Signature du copilote								
					<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.								

Epreuve : **RS. Mémorial Balou 2019**

Date : **08/09/2019**

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cl.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques		

